

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 31.01.2020

Version: 1

Révision: 31.01.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **ALFA NEUTRAL**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation: Détergent
- 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
Kränzle AG
Oberebestrasse 21
CH-5620 Bremgarten
Tel. + 41 (0) 56/ 201 44 88
Fax + 41 (0) 56/201 44 89
E-Mail: info@kraenzle.ch
www.kraenzle.ch
- Service chargé des renseignements: E-Mail: info@kraenzle.ch
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS07

- Mention d'avertissement Attention
- Mentions de danger
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- Conseils de prudence

P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P280	Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

SUI

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 31.01.2020

Version: 1

Révision: 31.01.2020

Nom du produit: **ALFA NEUTRAL**

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	<5%
CAS: 160875-66-1 Numéro CE: 605-233-7	Alkoholethoxylat Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302	<2%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface non ioniques

<5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Enlever les lentilles de contact existantes.

Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Indications destinées au médecin:

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

En cas d'incendie, la distribution de substances dangereuses pour la santé ou à d'autres égards est possible.

Le produit n'est pas facilement inflammable.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

Portez des vêtements de protection complets.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

SUI

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 31.01.2020

Version: 1

Révision: 31.01.2020

Nom du produit: ALFA NEUTRAL

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Évitez tout contact avec les yeux.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Nettoyez ensuite la zone contaminée avec de l'eau.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
 - **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.
Stocker à sec.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Protéger contre le gel.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Des changements de température extrêmes peuvent affecter l'apparence et la consistance du produit.
- **Température minimale de stockage:** température ambiante
- **Classe de stockage:** 10/12 (CH/TRGS510) liquides
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Utiliser une aspiration convenable.
- **8.1 Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 300 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme: 300 mg/m ³ , 50 ppm
IOELV (EU)	Valeur à long terme: 308 mg/m ³ , 50 ppm Peau
MAK (EU)	Valeur à long terme: 200 mg/m ³ , 300 ppm

(suite page 4)

SUI

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 31.01.2020

Version: 1

Révision: 31.01.2020

Nom du produit: ALFA NEUTRAL

(suite de la page 3)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

Pour la conformité durable des limites d'exposition aux postes de travail (VLE, MAK) et une bonne ventilation aucune mesure particulière n'est requise normalement.

Les mesures d'exposition aux postes de travail sont généralement recommandés.

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Selon EN 141.

· **Protection des mains:**

Des gants résistant aux produits chimiques (EN374)



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc fluoré (Viton)

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq$ NBR 0,4 FRM 0,7 BR 0,3 mm

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

Selon EN 166.

· **Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs**

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme:

Liquide

Couleur:

Vert

· **Odeur:**

Non applicable

(suite page 5)

SUI

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 31.01.2020

Version: 1

Révision: 31.01.2020

Nom du produit: ALFA NEUTRAL

(suite de la page 4)

· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH à 20 °C:	10,9
· Changement d'état Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
· Point d'éclair:	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion: Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	1,02 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Soluble
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité: Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants: Solvants organiques:	3,0 %
VOC (CE)	3,00 %
VOC (CH)	0,00 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**
 Évitez le gel.
 Protéger de la chaleur.
- **10.5 Matières incompatibles:** Acides.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

SUI

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 31.01.2020

Version: 1

Révision: 31.01.2020

Nom du produit: **ALFA NEUTRAL**

(suite de la page 5)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	20.000-200.000 mg/kg (rat)
------	------	----------------------------

34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

Dermique	LD50	19.000 mg/kg (rab)
----------	------	--------------------

Inhalatoire	LC50 6 h	>3,35 mg/l (rat)
-------------	----------	------------------

160875-66-1 Alkoholetoxylat

Oral	LD50	200-2.000 mg/kg (rat)
------	------	-----------------------

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Les réactions allergiques ne peuvent pas être exclues chez les personnes sensibles.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

EC50 (48h)	1.919 mg/l (daphnia magna)
------------	----------------------------

LC50 (96h)	>150 mg/l (Fish)
------------	------------------

	>10.000 mg/l (pimelas promelas)
--	---------------------------------

EC 50 (96h)	>969 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata Grünalg)
-------------	---

160875-66-1 Alkoholetoxylat

LC50 (96h)	10-100 mg/l (brachydanio rerio)
------------	---------------------------------

LC50 (48h)	10-100 mg/l (daphnia magna)
------------	-----------------------------

ErC50 (72h)	10-100 mg/l (scs)
-------------	-------------------

IC50 72 h	1-10 mg/l (Skelatonema costatum)
-----------	----------------------------------

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenue dans cette préparation respectes les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: En général non polluant

(suite page 7)

SUI

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 31.01.2020

Version: 1

Révision: 31.01.2020

Nom du produit: *ALFA NEUTRAL*

(suite de la page 6)

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

07 01 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
15 01 02	emballages en matières plastiques

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|-----------------|
| · 14.1 Numéro ONU | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | |
| | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 8)

SUI

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 31.01.2020

Version: 1

Révision: 31.01.2020

Nom du produit: ALFA NEUTRAL

(suite de la page 7)

· **Pictogrammes de danger**



GHS07

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Conseils de prudence**

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Service établissant la fiche technique:** Département sécurité du produit

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

SUI